



Un courant fort

**Sainte-Croix**

L'Avis Municipal

NOVEMBRE 2024 - N° 347

# ÉTUDE DE REGROUPEMENT MUNICIPAL



On répond à vos questions en page 5

## LE JOURNAL DES GENS DE SAINTE-CROIX

LE MOT DU MAIRE.....	3	COOP DE SANTÉ.....	10	SALLE DE QUILLES.....	13
LE CONSEIL EN BREF.....	8	ÉVÈNEMENT.....	11	BIBLIOTHÈQUE.....	14
STATIONNEMENT.....	9	FADOQ.....	12	FÉRIE DE NOËL.....	16

DATE DE TOMBÉE POUR L'ÉDITION DU MOIS DE DÉCEMBRE : 29 NOVEMBRE



## EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN BRIS D'AQUEDUC ET/OU D'ÉGOUT

418 926-3494 **POSTE 2**

POUR JOINDRE L'EMPLOYÉ DE GARDE DU SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS EN DEHORS DES HEURES  
D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

### Municipalité de Sainte-Croix

6310, rue Principale, Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0 | [info@saintecroix.ca](mailto:info@saintecroix.ca)

Lundi au vendredi : **8 h 30 à 12 h** et **13 h à 16 h 30**

À PARTIR DU 26 NOVEMBRE, NOUVELLE ADRESSE PHYSIQUE : **6414, RUE PRINCIPALE, SAINTE-CROIX**

**L'adresse postale demeure la même qu'à l'habitude**



#### ADMINISTRATION - 418 926-3494

**Directeur général** : Francis Matte | poste 101 - [francis.matte@saintecroix.ca](mailto:francis.matte@saintecroix.ca)

**Directrice générale adjointe** : Christiane Couture | poste 102 - [christiane.couture@saintecroix.ca](mailto:christiane.couture@saintecroix.ca)

**Directeur des travaux publics** : Stéphane Milot | poste 105 - [stephane.milot@saintecroix.ca](mailto:stephane.milot@saintecroix.ca)

**Directeur du Service des loisirs** : Éric Vachon | poste 107 - [loisirs@saintecroix.ca](mailto:loisirs@saintecroix.ca)

**Directrice du Service d'urbanisme** : Claudine Fontaine | poste 106 - [urbanisme@saintecroix.ca](mailto:urbanisme@saintecroix.ca)

**Directrice des communications** : Karine Tessier | poste 109 - [karine.tessier@saintecroix.ca](mailto:karine.tessier@saintecroix.ca)

**Directeur du Service des incendies et des premiers répondants** : Jean-François Laliberté | [pompierstecroix@videotron.ca](mailto:pompierstecroix@videotron.ca)

**Adjointe administrative** : Jacinthe Paquet | poste 104 - [reception@saintecroix.ca](mailto:reception@saintecroix.ca)

#### CONSEIL MUNICIPAL

**Maire** : Stéphane Dion | [maire@saintecroix.ca](mailto:maire@saintecroix.ca)

**Conseillère, siège 1** : Mylène Neault | [mylene.neault@saintecroix.ca](mailto:mylene.neault@saintecroix.ca)

**Conseiller, siège 2** : Marc-Olivier Habel | [marc-olivier.habel@saintecroix.ca](mailto:marc-olivier.habel@saintecroix.ca)

**Mairesse suppléante - Conseillère, siège 3** : Mélanie Picard | [melanie.picard@saintecroix.ca](mailto:melanie.picard@saintecroix.ca)

**Conseiller, siège 4** : Alex Papineau | [alex.papineau@saintecroix.ca](mailto:alex.papineau@saintecroix.ca)

**Conseillère, siège 5** : Sophie Côté | [sophie.cote@saintecroix.ca](mailto:sophie.cote@saintecroix.ca)

**Conseillère, siège 6** : Carmen Demers | [carmen.demers@saintecroix.ca](mailto:carmen.demers@saintecroix.ca)

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE MARDI 3 DÉCEMBRE À 19H  
OUVERTE AU PUBLIC AU PAVILLON DE SERVICES ET EN DIRECT SUR FACEBOOK

### DÉMÉNAGEMENT—LUNDI 25 NOVEMBRE

Le bureau municipal sera fermé et rouvrira dans ses locaux temporaires dès le 26 novembre!



Étude sur un éventuel regroupement municipal

## Et si on se regroupait?

Est-ce que les municipalités de Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et Sainte-Croix devraient se regrouper pour former une seule municipalité?

C'est une question importante et complexe, qui peut surprendre à première vue et faire réagir. Nous en sommes parfaitement conscients. Compte tenu du contexte actuel dans lequel évoluent les petites municipalités, nous sommes toutefois d'avis qu'il est devenu pertinent, voire nécessaire, de répondre à cette question.

Aujourd'hui, nous signons conjointement ce Mot des maires sans avoir la prétention de connaître la réponse à cette question déterminante pour l'avenir de nos trois municipalités.

Nous sommes maires des municipalités de Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et Sainte-Croix, et nous en sommes extrêmement fiers! Fiers de représenter une communauté dynamique et d'y habiter. Fiers de contribuer au développement de notre milieu de vie et fiers de favoriser son rayonnement.

Néanmoins, en tant que premiers gestionnaires, nous avons le devoir moral d'être lucides et de regarder vers l'avenir dans l'intérêt de nos citoyens. Nous sommes convaincus qu'il est préférable de s'organiser avant de se faire organiser.

### Aucuns frais et aucune obligation pour les municipalités

C'est pourquoi les municipalités de Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et Sainte-Croix ont mandaté le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de réaliser une étude d'opportunité sur un éventuel regroupement municipal.

Les membres des trois conseils municipaux ont adopté unanimement une résolution en ce sens lors de leur séance ordinaire du mois de novembre pour obtenir du



ministère une analyse neutre quant aux avantages et désavantages d'un éventuel regroupement entre les trois municipalités.

Il est toutefois important d'insister sur le fait que cette étude est réalisée gratuitement par le ministère et donc sans aucuns frais pour les municipalités. De plus, il s'agit d'une démarche volontaire et les municipalités participantes n'ont aucune obligation de procéder ensuite à un regroupement une fois l'étude complétée, et ce, peu importe les conclusions.

### Une étude complète et détaillée

Plus que jamais, les municipalités, en particulier celles de petite taille, sont confrontées à des enjeux majeurs, comme la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des coûts, et l'augmentation du fardeau administratif et des obligations légales. Cette réalité de plus en plus complexe permet d'envisager que des regroupements municipaux sont inévitables à court ou à moyen terme, surtout si les municipalités souhaitent maintenir la qualité des services offerts aux citoyens et ne pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables.





C'est pourquoi les trois municipalités, d'un commun accord, ont décidé de faire preuve de proactivité avant que la situation se complique davantage en obtenant un avis impartial du ministère. Celui-ci analysera les différents scénarios possibles en tenant compte des particularités de chaque municipalité.

L'étude d'opportunité permettra de poser un regard sur les aspects socioculturels, économiques, géographiques et politiques à considérer, et d'examiner les impacts financiers et fiscaux qu'aurait un possible regroupement, notamment sur la charge fiscale des citoyens. À titre d'exemple, l'étude analysera de façon détaillée les aspects financiers et fiscaux notamment en lien avec la taxation, les surplus accumulés, la dette à long terme, les infrastructures, les ressources humaines et les aides financières disponibles, ainsi que les structures politique et administrative.



Une fois l'étude complétée, d'ici environ 12 mois, si les municipalités désirent poursuivre le processus, un comité formé d'élus et d'officiers municipaux sera mis en place pour négocier les conditions d'un éventuel regroupement entre les municipalités. Les résultats seront ensuite présentés à la population dans le cadre de consultations publiques.

## Importance de préserver l'identité locale

En terminant, nous souhaitons être clairs sur un élément crucial.

Pour les trois municipalités participantes, il est primordial de réaliser cette démarche avec une approche axée sur la confiance, la transparence et l'équité, cela afin de s'assurer que l'ensemble des décisions soient prises dans l'intérêt de tous.



Par ailleurs, peu importe les conclusions de cette étude et les décisions qui en découleront, il est impératif pour les trois municipalités de préserver et de faire perdurer l'identité locale et le dynamisme de chacune d'elles.

*Huguette Charest*  
Mairesse de Laurier-Station  
[huguette.charest@ville.laurier-station.qc.ca](mailto:huguette.charest@ville.laurier-station.qc.ca)

*Annie Thériault*  
Mairesse d'Issoudun  
[mairesse@issoudun.qc.ca](mailto:mairesse@issoudun.qc.ca)

*Stéphane Dion*  
Maire de Sainte-Croix  
[maire@saintecroix.ca](mailto:maire@saintecroix.ca)

*Afin d'en apprendre davantage sur cette démarche, un document, sous la forme de questions et réponses, est disponible sur les sites Internet des trois municipalités et aux pages 5 à 7 de cette édition.*



# Étude de regroupement municipal

## TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

### L'ÉTUDE

#### 1. Pourquoi réaliser cette étude?

Plus que jamais, les municipalités, en particulier celles de petite taille, sont confrontées à des enjeux majeurs, comme la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des coûts, et l'augmentation considérable du fardeau administratif et des obligations légales.

Cette réalité de plus en plus complexe permet d'envisager que des regroupements municipaux sont inévitables à court ou à moyen terme, surtout si les municipalités souhaitent maintenir la qualité des services offerts aux citoyens et ne pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables.

D'un commun accord, les trois (3) municipalités (Laurier-Station, Issoudun et Sainte-Croix) souhaitent donc obtenir une analyse neutre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui présentera une liste complète des avantages et des désavantages d'un éventuel regroupement municipal.

#### 2. Quels sont les éléments qui seront analysés dans cette étude?

Cette étude permettra d'analyser les aspects socioculturels, économiques, géographiques et politiques à considérer, et d'examiner les impacts financiers et fiscaux qu'aurait un possible regroupement, notamment sur la charge fiscale des citoyens.

Concrètement, cette étude analysera de façon détaillée les aspects financiers et fiscaux notamment en lien avec la taxation, les surplus accumulés, la dette à long terme, les infrastructures, les ressources humaines et les aides financières disponibles, ainsi que les structures politique et administrative.

À titre d'exemple, cette étude présentera les prévisions budgétaires de la première année d'une nouvelle municipalité issue d'un regroupement.

#### 3. Quels sont les avantages potentiels de procéder au regroupement de municipalités?

Les avantages, tout comme les désavantages, seront présentés et analysés dans l'étude réalisée par le ministère.

Il est possible d'affirmer à partir de regroupements déjà réalisés ailleurs au Québec qu'il existe des avantages à se regrouper pour les municipalités, notamment d'un point de vue d'efficacité et financier. À titre d'exemples, un regroupement pourrait être bénéfique pour les municipalités en évitant la duplication de tâches administratives, en optimisant l'utilisation des ressources humaines et financières, ainsi qu'une planification plus efficace des services et une réduction de coûts.

#### 4. Combien coûtera la réalisation de cette étude?

Cette étude est réalisée gratuitement par le Ministère et donc sans aucuns frais pour les trois (3) municipalités.

#### 5. Une fois l'étude réalisée, est-ce que les municipalités seront obligées de se regrouper?

Non, il s'agit d'une démarche volontaire des trois (3) municipalités et celles-ci n'ont aucune obligation de procéder à un regroupement une fois l'étude complétée, et ce, peu importe les conclusions de l'étude.

Chaque municipalité est libre de décider si elle souhaite se regrouper ou non.

### CONSULTATIONS ET SÉANCES D'INFORMATION

#### 6. Quelles seront les prochaines étapes une fois l'étude réalisée?

Une fois l'étude complétée, d'ici environ douze (12) mois, celle-ci sera déposée et les conclusions seront présentées aux Conseils des trois (3) municipalités pour analyse et décision.



Ensuite, si les municipalités souhaitent poursuivre la démarche, un comité composé de membres des conseils sera mis en place pour négocier les conditions d'un possible regroupement municipal.

Il y aura ensuite des consultations publiques avec des séances d'information pour la population.

La dernière étape consiste après à demander et obtenir l'approbation gouvernementale.

### **7. Est-ce que les citoyens des trois municipalités seront consultés?**

Oui, les citoyens des trois (3) municipalités seront informés à chaque étape du processus.

Une fois terminée, l'étude d'opportunité sera déposée en séance du conseil et publiée sur les sites des trois (3) municipalités.

Si les municipalités décident de poursuivre le processus, des séances d'information et de consultation auront lieu.

Il est important de préciser que la tenue de référendum n'est pas obligatoire. Toutefois, le Ministre peut obliger une ou des municipalités à soumettre le projet au processus d'approbation référendaire.

De plus, pendant le processus, tous les citoyens peuvent transmettre leurs questions ou leurs commentaires directement à leur municipalité.

## NOM ET IDENTITÉ

### **8. S'il y a un regroupement, est-ce que les noms et identités de Laurier-Station, Issoudun et Sainte-Croix vont disparaître?**

Il s'agit d'une question très importante. Peu importe les conclusions de cette étude et les décisions qui en découleront, les trois (3) municipalités jugent impératif de préserver et de faire perdurer l'identité locale et le dynamisme de chacune d'elles.

En ce sens, il est essentiel qu'un éventuel projet de regroupement permette de préserver les noms et les identités des trois (3) municipalités. À titre d'exemple, des regroupements municipaux réalisés récemment ont fait en sorte que les noms des municipalités participantes sont devenus des secteurs ou des arrondissements.

### **9. S'il y a un regroupement, quel sera le nom de la nouvelle municipalité?**

Il s'agit d'un élément important qui peut être sensible pour certains, ce qui est tout à fait légitime.

Il est important d'insister sur le fait qu'aucune décision n'a été prise sur cette question.

Dans l'éventualité où les municipalités décideraient de poursuivre le processus une fois l'étude d'opportunité complétée, cet enjeu serait discuté par le comité de négociation qui sera mis en place.

Plusieurs options sont possibles pour déterminer le nom de la nouvelle municipalité : un comité pourrait être mis en place afin de faire des recommandations ou une consultation pourrait être tenue dans la population.

Par ailleurs, il est possible d'adopter un nom temporaire en attendant de statuer sur le nom définitif.

## LES FINANCES

### **10. S'il y a un regroupement, est-ce que ça signifie que les citoyens vont payer plus cher de taxes municipales?**

Généralement, les regroupements municipaux permettent aux municipalités de réaliser des gains financiers.

Tous les enjeux en lien avec la taxation seront analysés en détail dans l'étude qui sera réalisée par le Ministère. L'étude présentera différents scénarios et des prévisions budgétaires pour la première année d'une nouvelle municipalité issue d'un regroupement.



### **11. S'il y a un regroupement, est-ce que les citoyens d'une municipalité vont payer pour la dette à long terme des deux autres municipalités?**

L'enjeu de la dette à long terme des municipalités et sa répartition sera l'un des éléments importants analysés dans le cadre de l'étude d'opportunité.

Au terme de cette analyse, la question de la gestion de la dette à long terme fera partie des négociations dans l'éventualité où les municipalités décideraient de poursuivre le processus.

Par exemple, il pourrait être décidé que chaque municipalité est responsable de sa dette à long terme au jour du regroupement et que celle-ci serait répartie par territoire (secteur) jusqu'à ce qu'elle soit éliminée.

## **12. S'il y a un regroupement, est-ce qu'une municipalité devra partager ses surplus accumulés avec les deux autres municipalités?**

Tout comme pour la dette à long terme, la question des surplus accumulés sera analysée dans l'étude d'opportunité et devrait ensuite faire partie des négociations entre les municipalités.

À titre d'exemple, il pourrait être décidé que les surplus accumulés en date du regroupement soient mis dans des fonds dédiés qui pourraient être utilisés uniquement pour réaliser des projets ou des dépenses sur le territoire concerné.

## LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES

### **13. S'il y a un regroupement, est-ce que des bâtiments municipaux seront fermés?**

L'enjeu de la gestion des bâtiments publics sera également analysé dans le cadre de l'étude d'opportunité et des scénarios seront proposés.

Toutefois, les trois (3) municipalités sont d'accord pour affirmer que dans l'éventualité d'un regroupement il est essentiel de maintenir des services de proximité dans chaque secteur.

## LES RESSOURCES HUMAINES

### **14. S'il y a un regroupement, est-ce que des employés municipaux risquent de perdre leur emploi?**

Non, il est clairement prévu qu'un employé municipal ne peut pas perdre son emploi à la suite d'un regroupement de municipalités.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, un regroupement municipal pourrait permettre une optimisation de l'utilisation des ressources afin de permettre de maintenir la qualité des services aux citoyens.

Les enjeux des ressources humaines et des structures administratives seront analysés dans l'étude d'opportunité.

## GOVERNEMENT ET FINANCEMENT

### **15. Est-ce que le gouvernement veut obliger les municipalités à se regrouper?**

Non, il s'agit d'une démarche volontaire des trois (3) municipalités qui demandent au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de les accompagner et de réaliser une étude d'opportunité.

Dans son Plan stratégique 2023-2027, le Ministère dit vouloir prioriser la coopération intermunicipale, le partage de ressources entre les municipalités et le soutien aux municipalités pour la réalisation d'études sur les occasions de regroupement.

### **16. Est-ce que d'autres regroupements municipaux ont été réalisés récemment ou sont présentement à l'étude?**

Les projets de regroupements municipaux à l'étude sont de plus en plus nombreux. Ce qui signifie que les municipalités sont de plus en plus nombreuses à se poser la question si un regroupement avec d'autres municipalités est souhaitable.

Actuellement, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accompagne 24 municipalités dans le cadre de sept (7) projets de regroupement, dont trois (3) dans la région de Chaudière-Appalaches.

En 2024, deux (2) regroupements ont été réalisés au Québec, dont un (1) en Chaudière-Appalaches.

### **17. Est-ce qu'il existe des aides financières pour réaliser un regroupement municipal?**

Oui, il existe des aides financières pour soutenir les projets de regroupement municipal.

Le Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) prévoit deux volets.

Le Volet 1 prévoit un remboursement de 50 % des frais engagés pour la réalisation d'une étude réalisée par une firme externe ou pour d'autres services professionnels.

Le Volet 2 vise à soutenir les municipalités regroupées en offrant une subvention de base de 250 000 \$ pour un regroupement de deux municipalités avec un montant additionnel de 50 000 \$ par municipalité supplémentaire. De plus, l'aide financière est bonifiée d'un montant par habitant qui varie en fonction de la population totale.

L'étude réalisée présentera de façon détaillée l'aide financière offerte.





## Séance ordinaire du 5 novembre 2024

### EN UN COUP D'ŒIL!

- 1. Regroupement municipal** — Les membres du conseil ont unanimement adopté une résolution visant à demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de réaliser une étude d'opportunité sur un possible regroupement avec les municipalités d'Issoudun et de Laurier-Station. Ces dernières ont également adopté la même résolution. Cette étude leur permettra d'obtenir sans frais une analyse neutre quant aux avantages et désavantages d'un éventuel regroupement. Les trois municipalités se sont engagées à présenter les résultats et constats de cette étude, une fois celle-ci déposée. Rappelons qu'il s'agit d'une démarche volontaire des trois municipalités et que celles-ci n'ont aucune obligation de procéder à un regroupement une fois l'étude complétée. *Réf. : procès-verbal du 5 novembre 2024, résolution # 349-2024*
- 2. Rénovation de l'hôtel de ville** — La séance du 5 novembre dernier était la dernière à être tenue dans la salle Robert-Daigle comme nous la connaissons. En effet, les travaux de rénovation de l'hôtel de ville débiteront d'ici le début décembre et pendant les prochains mois les séances du conseil auront lieu au Pavillon de Services des loisirs, situé au Parc Jean-Guy-Fournier, au 115, rue Gauthier. Rappelons que ces travaux majeurs permettront de réaménager complètement les deux étages de l'hôtel de ville en aménageant de nouveaux espaces de travail plus fonctionnels et sécuritaires pour les employés municipaux et une salle communautaire moderne qui répondra davantage aux besoins des citoyens. *Réf. : procès-verbal du 5 novembre 2024, résolution # 353-2024*
- 3. Nouvelle pompière** — Le Service des incendies et des premiers répondants de Sainte-Croix compte une nouvelle pompière. En effet, les membres du conseil ont officialisé l'embauche de la nouvelle pompière volontaire, madame Isabelle Côté, comme recommandé par le directeur du Service des incendies, monsieur Jean-François Laliberté. Bienvenue dans l'équipe! *Réf. : procès-verbal du 5 novembre 2024, résolution # 380-2024*
- 4. Don à Entraide Sainte-Croix** — Comme ils s'étaient engagés à le faire dans le budget 2024, les membres du conseil ont autorisé une aide financière de 10 000 \$ à l'organisme Entraide Sainte-Croix. Cette contribution financière permettra l'achat d'un congélateur, d'un conteneur pour recevoir les dons de vêtements, l'achat de nourriture, la location d'un camion pour transporter la nourriture ainsi que des travaux d'amélioration au local de l'organisme. La Municipalité de Sainte-Croix est heureuse de soutenir Entraide Sainte-Croix et son équipe de bénévoles qui font une réelle différence dans la vie des gens, et ce, tout au long de l'année. *Réf. : procès-verbal du 5 novembre 2024, résolution # 386-2024*
- 5. Opération Nez rouge Lotbinière** — La période des Fêtes approche à grands pas et encore cette année les citoyens de Sainte-Croix pourront compter sur le service de raccompagnement Opération Nez rouge Lotbinière qui existe depuis 32 ans déjà. En soutien, les membres du conseil ont accordé une aide financière de 200 \$ à cet organisme fort apprécié. C'est également l'occasion de vous rappeler de bien planifier vos déplacements et d'appeler Opération Nez rouge si vous prenez un verre! *Réf. : procès-verbal du 5 novembre 2024, résolution # 389-2024*

➤ Pour plus de détails, vous pouvez voir cette séance en rediffusion ou consulter le procès-verbal en visitant le [www.saintecroix.ca](http://www.saintecroix.ca)

Pendant les travaux  
on déménage au  
6414, rue Principale

Dès le 26 novembre



## STATIONNEMENT DE NUIT



LA NEIGE EST À NOS PORTES ET LES DÉNEIGEUSES PRENDRONT DU SERVICE!



Il est interdit de stationner sur les voies publiques de la Municipalité **entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 1er avril** de l'année suivante.



## PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES



L'interdiction ne s'applique toutefois pas entre le 23 décembre et le 3 janvier sauf si des précipitations ou des averses de neige surviennent durant cette période.



Référence : Règlement n° 696-2023, articles 6.5.6

## Assemblée de consultation

### PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 725-2024 ET 726-2024

Le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024, au lieu habituel des séances, a adopté les projets de règlements numéros 725-2024 : Règlement de concordance modifiant le chapitre 3 du Plan d'urbanisme #387-2007, Grandes affectations et densité d'occupation et 726-2024 : Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage #389-2007 afin de créer une zone récréotouristique.

À la suite de l'adoption des projets de règlements numéros 725-2024 et 726-2024, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 26 novembre à 18 h 00** dans la salle temporaire du conseil située **au 115, rue Gauthier, à Sainte-Croix** (anciennement chemin de l'Aqueduc), en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leurs adoptions et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les projets de règlements faisant l'objet du présent avis peuvent être consultés au bureau de la Municipalité de Sainte-Croix, situé au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix, durant les heures d'ouverture régulières du bureau (voir en page 2).

Les avis publics peuvent être consultés en tout temps au : [saintecroix.ca/municipalite/administration/avis-publics](http://saintecroix.ca/municipalite/administration/avis-publics)

Collecte  
régulière  
bac brun

Fin le 18 novembre

Un courant fort  
Sainte-Croix

Calendrier des  
collectes



Vous avez des questions concernant le projet de coopérative de santé? Les médecins de l'actuelle Clinique médicale de Sainte-Croix ainsi que les élus de votre municipalité seront présents pour présenter le projet et répondre à vos questions lors d'une séance d'information.

### EN NOVEMBRE

14

#### MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE

14 novembre à 19h30 | Centre Chartier, 7440, Marie-Victorin

19

#### MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

19 novembre à 19h30 | Centre communautaire, 8055, Marie-Victorin

21

#### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

21 novembre à 19h30 | ~~Pavillon de Services, 115, rue Gauthier~~  
**Salle Robert-Daigle, 6310, rue Principale**

26

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

26 novembre à 19h30 | Centre communautaire, 945, rue de l'Église

28

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD DE LOTBINIÈRE

28 novembre à 19h30 | Salle municipale, 2590, rue Principale

ON RÉPOND À VOS  
QUESTIONS





Samedi 16 novembre de 9 h à 12 h

## Portes ouvertes

- Viens découvrir nos services
- Rencontre notre équipe d'intervenants
- Visite le gym et abonne-toi sur place!



## Conférence de 10 h à 11 h

Les suppléments nutritifs, donnée par Bastien Bernier, entraîneur

- Présentation des nutriments dont ton corps a besoin : protéines, glucides, lipides...
- Les suppléments à ajouter à tes recettes de tous les jours
- Les suppléments pour la récupération musculaire

Produits Shop Santé sur place



**Viens forger ta santé!** 6209, rue Principale, Sainte-Croix | 418 926-2133

Nutrition  
Suppléments  
Récupération musculaire

LA FORGE  
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

Conférence ouverte à tous  
**SAMEDI 16**  
NOVEMBRE À 10 H



# Les Joyeux Pionniers de Ste-Croix

## CÉLÉBRATIONS DE NOËL LE 7 DÉCEMBRE

### NOVEMBRE:

Mardi 19 : Activités régulières à 13 h 30

Mardi 26 : Bingo et activités régulières à 13 h 30

### DÉCEMBRE:

Mardis 3 et 10 : Activités régulières à 13 h 30

Vendredi 6 : Soirée de danse à la **Salle des Lions**

Mardi 17 : Bingo et activités régulières à 13 h 30

Du 19 décembre 2024 au 6 janvier 2025 : relâche du temps de Fêtes

Célébrations de Noël

7 décembre—Salle des Lions

Réservation et paiement **avant le 30 novembre**

Informations : Odile Hébert 418 701-0544

Les activités régulières des Joyeux Pionniers ont maintenant lieu au **Pavillon de Services 115, rue Gauthier**

Bienvenue à tous nos membres!



Quilles finlandaises : Diane Marion 418 926-3479—Tous les mercredis 13 h 30 à 16 h—Pavillon de Services

### SONDAGE !

Votre club FADOQ Les Joyeux Pionniers de Ste-Croix Inc. désire élargir sa brochette d'activités afin de rejoindre et de réunir tous ses membres de **50 ans et plus** dans des activités sportives, sociales et culturelles, dans lesquelles chacun (e) trouverait du plaisir à y participer et à y faire de belles rencontres amicales.

Pour atteindre cet objectif, votre club a besoin de vous entendre!

1. À quel(s) genre(s) d'activité aimeriez-vous participer?
2. Le jour, le soir, la fin de semaine?
3. Seriez-vous prêts(es) à déboursier un certain montant selon l'activité proposée?

Votre opinion est importante pour le club! Faites-lui connaître vos intérêts afin qu'il vous aide à vous divertir!  
**Chaque suggestion sera prise en considération.**

S.V.P. partagez vos idées auprès de la personne responsable : **Lise Roy au 418 757-2099.**

Merci à l'avance pour votre intérêt aux activités du club!

ON VEUT CONNAÎTRE  
VOTRE AVIS! ✓



### Tournoi de « RUFF »

Organisé par le comité  
Familles Sainte-Croix — Mada en collaboration avec  
FADOQ Les Joyeux Pionniers de Ste-Croix

**Jeudi 28 novembre à 19h00**

**PAVILLON DE SERVICES**

**115, rue Gauthier | Inscription : 5\$**

Pour informations : Carmen Demers  
418 926-3723 | [carmen.demers@saintecroix.ca](mailto:carmen.demers@saintecroix.ca)



### Transport à Laurier Québec

Quand : **lundi 2 décembre**

Départ de Sainte-Croix : 9 h 00 (6310, rue Principale)

Départ de Québec : 15 h 00

Coût : 15 \$ par personne

Pour informations :

**Rollande Côté 418 926-3814**



Cette activité est offerte en collaboration avec le  
**Service de transport adapté et collectif de Lotbinière.**

## Partys des Fêtes

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT

Pour vos rencontres de famille, vos partys de bureau ou entre amis, jouez aux quilles et célébrez dans notre salle privée. Plaisir garanti!

Sur place

- Salle privée
- Service de bar (18 ans et plus)
- Service de traiteurs



### Obtenez une partie gratuite!

Jusqu'au 31 décembre 2024, à l'achat d'une partie obtenez-en une 2e gratuitement

Sur présentation de ce coupon, valide les dimanches de 12 h 30 à 16 h 30

Les réservations sont suggérées pour assurer la disponibilité des allées



418 926-3494 poste 111



Pour connaître les disponibilités ou réserver :

Mélissa Castonguay

418 926-3494 poste 111

salledequilles@saintecroix.ca

# Halloween 2024

## UN AUTRE ÉVÈNEMENT COURONNÉ DE SUCCÈS À SAINTE-CROIX

Merci à tous les participants, nous avons atteint un record de participation avec plus de 550 personnes!!!

Le parcours hanté, c'est plus de 120 heures d'installation et de ramassage (en plus des réunions), plus de 20 comédiens et bénévoles, plusieurs (mais plusieurs!!!) boîtes de décorations et accessoires, et quelques cernes, mais au final, avec une aussi belle équipe, c'est un événement réellement génial!

Merci à tous ceux et celles qui ont été impliqués de près ou de loin, merci de votre temps et de votre dévouement! Merci à nos précieux partenaires! Merci à nos pompiers d'être toujours au rendez-vous! Merci aussi au Comité Familles Sainte-Croix-MADA d'être là!

On vous dit à l'an prochain... pour encore plus de frissons!



# BIBLIOTHÈQUE LES MERVEILLES D'ALICE



## Les samedis matin à la biblio!

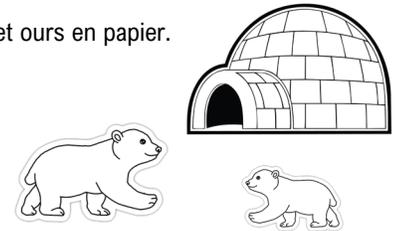
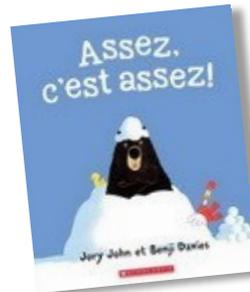
### L'HEURE DU CONTE À 10 H

Le samedi 16 novembre de 9 h 30 à 12 h le service de prêt de livres sera disponible. Les samedis, l'entrée à la bibliothèque se fait par les gymnases (derrière l'école).

La lecture de contes pour les enfants débutera à 10 h. Ce sera suivi d'une activité de bricolage; igloo et ours en papier. Ce sera l'occasion idéale d'amener les plus petits et de découvrir nos lectures jeunesse!

Voici les contes :

- \* GROS OURS affamé
- \* ASSEZ, c'est assez!



Heures d'ouverture régulières de la bibliothèque : tous les **mardis et jeudis de 16h30 à 20h00**

Pour informations : [bibliotheque@saintecroix.ca](mailto:bibliotheque@saintecroix.ca) | 418 796-0503 #27050

## NOUVEAUTÉS DE NOVEMBRE

### ROMANS

*Caravane des anges.* BERTRAND, Dominique  
*Dix jours.* LABERGE, Marie  
*Fois où ... j'ai dansé avec une cigogne.* DUBOIS, Amélie  
*Garage rose v. 3.* LORRAIN, France  
*Garçon d'encre.* CHARTIER, Marie-Christine  
*Manoir oublié v. 2.* JACOBS, Anne  
*Merveilles de Noël.* DUPUY, Marie-Bernadette  
*Mon père est un pigeon voyageur.* RUEL, Francine  
*Noël à Silver Peaks.* ELORADANA, Marlène  
*Noël, lutin glacé et voisin rôti!* DELAUNAY, Thalyssa  
*Promesse cachée.* RILEY, Lucinda  
*Quatuor des Smythe-Smith V. 2, 3, 4.* QUINN, Laura S

### SUSPENSES

*Adversaires.* GRISHAM, John  
*Cité sous les cendres.* WINSLOW, Don  
*Funestes récoltes.* CAZIN, Jocelyne  
*Linda et autres vol. de la série Bläckström.* PERSSON, Leif GW  
*Méfie-toi.* COBEN, Harlan  
*Norferville.* THILLIEZ, Franck  
*Sentiers de neige.* LALMBERT, Ke

### LITTÉRATURE JEUNESSE

*BD Minecraft: Les Witherables. L'intégrale*  
*Planète Lobe.* ALEX, A  
*Contes de la ferme: Chèvre grognon, Vilain mouton...*

Vous ne pouvez avoir qu'une seule nouveauté à la maison pour un maximum de trois semaines. Merci de votre collaboration!



## Activités libres

POUR TOUS LES ÂGES ET TOUS LES GOÛTS

Le Service des loisirs vous offre chaque semaine des plages d'activités libres gratuites! De plus, restez à l'affût, lors des journées pédagogiques du Centre de service scolaire des Navigateurs ou lors d'annulations, des plages supplémentaires sont ajoutées!

### Patinage libre et hockey libre gratuits chaque semaine :

- Patinage libre pour tous : dimanche 17 h à 18 h 30
- Patinage libre des retraités : mercredi 9 h à 10 h 30
- Hockey libre pour tous : jeudi 16 h 30 à 17 h 30

1. Prendre note que l'horaire peut varier sans préavis.
2. Des plages horaires d'activités libres seront ajoutées lors des journées pédagogiques. Horaire à déterminer.
3. Il est obligatoire d'avoir un casque réglementaire, des gants, un bâton et une rondelle pour participer au hockey libre.



Programmation quotidienne  
de l'aréna : 418 926-2105

Pour information ou locations de glaces :  
Éric Vachon, directeur du Service des loisirs  
418 926-2133/[loisirs@saintecroix.ca](mailto:loisirs@saintecroix.ca)

### HORAIRE DU CASSE-CROÛTE

- Mardi : 17 h 30 – 22 h 00
- Mercredi : 17 h 15 – 20 h 15
- Judi midi : 11 h 15 – 13 h 30
- Judi soir : 17 h 00 – 19 h 30
- Vendredi : 18 h 30 – 22 h 00
- Samedi : 8 h 00 – 16 h 00
- Dimanche : 8 h 00 – 17 h 00



Paiements par carte de crédit et débit acceptés!



CONSULTEZ LE MENU

Commande pour emporter en tout temps sur les heures d'ouverture:

418 926-2156





LA FÉERIE DE

# NOËL

## 7 DÉCEMBRE DÈS 13 H

ÉCOLE SECONDAIRE PAMPHILE-LE MAY  
6380, rue Garneau, Sainte-Croix

ANIMATION, JEUX GONFLABLES, FEU DE JOIE, FOODTRUCK, MAQUILLAGE...

MARCHÉ DE NOËL DE 10 H À 18 H - PLUS DE 40 EXPOSANTS

ARRIVÉE DU PÈRE NOËL À 16 H

CONCERT DE NOËL PAR L'HARMONIE DE L'ÉCOLE À 18 H 30

CAFÉ ET CHOCOLAT CHAUD GRATUITS!



Un courant fort  
Sainte-Croix

LOISIRS  
SAINTÉ-CROIX



CANADA



Béton Laurier - DGL-CPA - Draina-Sol - Excavations Ste-Croix inc. - Groupe Castonguay - Groupe RPS  
Jacques Gourde - JC7 - Manac Inc. - Resto-bar Le Cube - Meunerie Soucy - Semican